

RAPPORT DU LIQUIDATEUR
A L'ASSEMBLEE DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION
DU 30.06.2025

Cette assemblée générale a pour effet de prononcer la clôture de liquidation.

1 – DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

Cette liquidation s'est déroulée sur la période du 31.12.2024 au 30.06.2025.

2 – RESULTAT DE LA LIQUIDATION

Les opérations de liquidation se traduisent sur la période par une absence de résultat.

3 – PROJET DE REPARTITION

- Capital social	5 000,00 €
- Report à nouveau créateur	12 757,34 €
- Résultat de dissolution au 31.12.2024	-9 820,76 €
- Réserve légale	500,00 €
Soit un solde à répartir de	8 436,58 €

La différence par rapport au capital social de 5 000 € constitue le boni de liquidation, qui s'élève à 3 436,58 €, soit 68,73 € par action. Après le prélèvement forfaitaire unique de 30%, la distribution nette s'élève à 2 405,58 €

L'Associé unique recevra une somme de 145,67 € par action, se décomposant ainsi :

- remboursement du capital	100,00 €
- Boni de liquidation net	48,11 €
- Solde du compte courant d'associé (- 121,98 €)	- 2,44 €

LE LIQUIDATEUR,



Alain BRUGUIERE